

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 18 novembre 2025

Présidente : Mme DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 36 :

LARIANS 2 - AUTREY du 16/11/2025 en Départemental 1.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Mr Dominique Pretot n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 37 :

FAVERNEY – SEVEUX MOTEY du 16/11/2025 en Départemental 2 groupe A.

Match non joué, suite à email adressé au secrétariat du district.

L'équipe de Favorney ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

La Commission donne match perdu par pénalité MOINS UN POINT (moins 1 point) à FAVERNEY pour en porter le bénéfice à SEVEUX MOTEY score : FAVERNEY = 0 ; SEVEUX MOTEY = 3.

Amende : 50€ à Favorney.

DOSSIER 38 :

VAL DE SAONE – MELISEY/ST BARTHELEMY 2 du 16/11/2025 en Départemental 2 groupe B.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 39 :

FC LA ROMAINE – ARC GRAY 2 du 16/11/2025 en Départemental 3 groupe A.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 40 :

VAL SAONE 2 - FC 4 RIVIERES 3 du 16/11/2025 en Départemental 4 groupe A.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 41 :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT 2 – BREUREY du 16/11/2025 en Départemental 4 groupe C.

Réserve d'après match du club de Breurey réceptionnée par courriel en date du 16/11/2025.

Dans l'attente des pièces demandées,

La commission reporte le dossier pour étude lors d'une prochaine réunion.

DOSSIER 42 :

GROUPEMENT 3 RIVIERES – JUSSEY du 15/11/2025 en U15G Départemental 3.

Match non joué, suite à email adressé au secrétariat du district.

L'équipe de Jussey ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

La Commission donne match perdu par pénalité MOINS UN POINT (moins 1 point) à JUSSEY pour en porter le bénéfice au GROUPEMENT 3 RIVIERES ; score : GROUPEMENT 3 RIVIERES = 3 ; JUSSEY = 0.

Amende : 25€ à Jussey

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- Journée du 15 et 16 novembre 2025 :

Néant

Le Secrétaire de séance (sauf dossier 42)

François FIDON

Le Secrétaire de séance (pour dossier 42)

Dominique PRETOT

La Présidente,

Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.